

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur COURTOIS Hervé, Maire, en session ordinaire.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GUINET Marie-Cécile, Mme DUC Géraldine, Mme CORRIGER Sandrine, Mme DUPONT Marylène, Mme THORREAU Ghislaine, Mr HOARAU Philippe, Mr PACHECO Antoine, Mr GUINET Nicolas, Mr COURTOIS Hervé

Absents excusés : Mme BRIDET Hélène, Mr PRUD'HOMME Grégory

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Date de convocation : 14/04/2026

Date de transmission projet BP :
14/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau

Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.04.33BIS – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNAL 2026

Rectifie la délibération n°D2026.04.33 transmise le 5 mai 2026 pour cause d'erreur matérielle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve et adopte le Budget Primitif 2026 du budget communal de la Commune d'Obsonville, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	239 226.37 €	239 226.37 €
Investissement	233 415.02 €	233 415.02 €
TOTAL	472 641.39 €	472 641.39 €

Le Budget Primitif 2026 est voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 29 avril 2026
Le Maire, Hervé COURTOIS

